



École Saint-Léon-de-Westmount
360 av. Clarke
Westmount, Qc.
H3Z 2E6
514-596-5720

Annexe Charlevoix
633, rue de Courcelle
Montréal (Québec)
H4C 3C7
514 596-5670

Agrandissement de l'école St-Léon-de-Westmount et **la délocalisation temporaire**

L'école St-Léon-de-Westmount vivra un agrandissement dont la construction s'étalera sur deux années scolaires. Lors de ces deux années scolaires (2020-2021 et 2021-2022), les maternelles et les 1^{ères} années seront scolarisées à l'Annexe Charlevoix afin de faciliter la cohabitation pendant les travaux.

Questions/réponses :

1- Les enfants pourront-ils utiliser le transport scolaire?

Voici la politique de transport de la CSDM concernant l'admissibilité au transport scolaire gratuitement :

« *Le service du transport scolaire est offert à un élève qui répond aux conditions suivantes.*

4.1.1 L'élève suivant qui demeure à plus de 1000 mètres de l'école :

4.1.1.1 L'élève préscolaire;

4.1.1.2 L'élève de la 1^{re} ou de la 2^e année; »

Ce qui veut dire que la grande majorité des élèves de Charlevoix seront transportés.

2- Quel sera le parcours du transport?

« *2.3.1 Le parcours de l'autobus scolaire est planifié en fonction :*

2.3.1.1 De l'utilisation privilégiée des artères principales;

2.3.1.2 Du trajet le plus court;

2.3.1.3 D'une distance de marche entre la résidence et l'arrêt, soit 400 mètres pour un élève qui fréquente une école préscolaire ou primaire et 500 mètres pour un élève qui fréquente une école secondaire.

2.3.2 La distance de marche entre la résidence et l'arrêt peut excéder les normes prévues au point précédent dans le cas où il s'agit :

2.3.2.1 D'un cul-de-sac;

2.3.2.2 D'une rue trop étroite;

2.3.2.3 D'une rue privée;

2.3.2.4 D'une rue où l'autobus devrait faire marche arrière;

2.3.2.5 De toute autre rue n'offrant pas une garantie suffisante de sécurité routière. »

3- Comment se déroulera le service de garde à Charlevoix?

Les enfants qui seront inscrits au service de garde seront voyagés en autobus vers la bâtisse St-Léon après l'école. Les parents pourront ainsi venir chercher leur enfant après le travail à St-Léon-de-Westmount jusqu'à 18h00.

4- Y a-t-il une cafétéria à Charlevoix?

Non, vous devrez faire les lunchs des enfants. Notez qu'il y a des fours micro-ondes uniquement pour les groupes de maternelles, il faut donc prévoir un thermos pour les repas chauds pour les autres. Toutefois, il se peut que dans le contexte de la pandémie l'utilisation des fours micro-ondes soient interdite. Le tout vous sera confirmé à la rentrée scolaire.

5- Puis-je déposer mon enfant en voiture à Charlevoix et aller le chercher après l'école?

Vous pourrez déposer vos enfants du côté de la cour d'école de Charlevoix. Étant donné qu'un grand nombre d'élèves seront transportés par autobus, il faudra faire preuve de patience et bien respecter la signalisation.

6- Si mes enfants ne sont pas inscrits au service de garde, mon enfant plus vieux pourra t il attendre mon enfant plus jeune qui est à Charlevoix pour revenir à pieds après l'école?

Oui, votre enfant pourra attendre à l'école la navette qui reviendra de Charlevoix pour partir avec votre plus jeune.

7- Y aura-t-il du parascolaire pour les premières années?

Nous essayons de voir s'il sera possible d'offrir du parascolaire à l'heure du dîner à Charlevoix. Sinon, il sera possible d'en faire à St-Léon au service de garde. Nous vous informerons du tout à la rentrée puisque nous sommes aussi en attente de consigne de la Direction Santé Publique pour le parascolaire possible à cause de la pandémie.

Nous vous invitons à soumettre vos questions à : stleon@csgm.qc.ca.

Merci,